



RE SOURCE
CONSEIL & FORMATION

Bilan de compétences

24 heures

16h d'entretien (8x2h
avec le consultant)

+ 8 heures de travail
personnel

Formation présentielle
Dans nos locaux

2 semaines minimum
avant le lancement de
la formation

Effectif du stage

1 personne

Profil des apprenants

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne salariée du secteur privé, public, demandeur d'emploi, travailleur indépendant et chef d'entreprise. Une attention particulière est portée aux situations de handicap pour adapter les modalités d'accessibilité.

Prérequis

Avoir eu au moins une expérience professionnelle (activité salariée, bénévole, entrepreneur...).

Le bilan de compétences est une démarche qui permet de faire une introspection professionnelle. Elle offre l'opportunité de prendre le temps de réfléchir sur ses compétences, ses motivations et ses projets, afin de déterminer une orientation professionnelle qui correspond réellement à ses attentes. Cette démarche est particulièrement pertinente pour toute personne souhaitant se reconverter, progresser dans sa carrière ou tout simplement mieux se connaître.

Textes officiels du Ministère du Travail :

Décret du 28/12/2018 - Publication : 30/12/2018

Descriptif : Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation Code NOR : MTRD1830942D

Décret du 28/12/2023 Publication : 30/12/2023 - Décret n° 2023-1350 du 28 décembre 2023 portant diverses mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences et visant à lutter contre la fraude à ce compte et à interdire le démarchage de ses titulaires - Code NOR : MTRD2321137D

Objectifs

- Analyser les besoins, la situation personnelle et professionnelle
- Définir des hypothèses d'évolution professionnelle et/ou d'une réorientation professionnelle ; le cas échéant d'un projet de formation
- Élaborer une ou plusieurs alternatives
- Recenser les moyens favorisant la réalisation du projet

Ressources

pédagogiques

Des formateurs experts : nos formateurs sont des professionnels chevronnés dans leur domaine, avec une expertise pratique et une passion pour l'enseignement.

Suivi & évaluation

Conformément au Code du travail, le bilan comprend obligatoirement trois phases (préliminaire, investigation et conclusion) sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne. En entretien en face-à-face, le bilan fait émerger les compétences, les qualités, les valeurs... Ce temps est entièrement dédié à la réflexion et à la recherche d'un nouveau positionnement professionnel. Les investigations de terrain alimentent ce travail : elles permettent de tester les hypothèses et de recueillir des conseils tout en offrant l'occasion de développer son réseau professionnel.

1 - ENTRETIEN PRÉALABLE GRATUIT & SANS ENGAGEMENT

- Préciser les modalités d'accès au bilan
- S'assurer de l'adéquation de la demande aux finalités du dispositif
- Présenter le consultant et le dispositif
- Connaître les circonstances du bilan et les motivations du client

2 - PHASE PRÉLIMINAIRE

- Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire dans son contexte
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et aux besoins

3 - PHASE D'INVESTIGATION

- S'approprier son parcours professionnel, de vie, de formation
- Connaître ses ressources, valeurs, motivations, compétences
- Investigation terrain : élaborer les scénarios d'évolution professionnelle, tester les hypothèses et faire des enquêtes métiers

4 - PHASE DE CONCLUSION

- Mettre en place un plan d'action en tenant compte des résultats de la phase d'investigation
- Co-élaboration du document de synthèse
- Évaluation de la formation et remise du certificat de réalisation